

Le 19 février 1768 - Poivre au ministre : les paroisses

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22

Arrivée de François Contenot, nommé Supérieur de l'île. Création d'une paroisse au quartier de Flacq.

A l'Isle de France, le 19 février 1768

N°24. Paroisses.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les demandes faites par M. le vicaire apostolique supérieur des Prêtres de St Lazare établis dans nos îles. Vous y verrez les observations que la connaissance du local m'a permis de faire sur ces demandes.

Dans la triste situation où sont ces colonies, il ne me paraît pas encore possible que les curés puissent compter sur un casuel capable de les faire subsister avec 500 livres tournois qui leur [illisible] de la caisse de la colonie.

Je commence à prendre des arrangements pour l'établissement d'une cure dans le quartier de Flacq et j'espère que sous peu de temps ce quartier, qui est un des peuplés de cette île, et qui est éloigné de cinq lieues de la plus prochaine église, aura enfin un curé pour l'administrer.

Les quartiers des Plaines de Wilhem et de Moka se prêtent également chacun à l'établissement d'une cure, et ces établissements seraient déjà faits sans toutes ces tracasseries et les difficultés que j'éprouve de la part de M. Dumas qui tantôt s'oppose aux assemblées des habitants chez les syndics, tantôt suggère à divers habitants de former des difficultés contre les divers arrangements que je prends.

J'espère néanmoins, Monseigneur, vaincre toutes les difficultés pour établir solidement des paroisses dans les différents quartiers de cette île, établissements d'autant plus essentiels que la religion est un des plus forts liens qui contiennent les hommes, que sans la religion il n'y a point de mœurs, et que sans les mœurs, une colonie comme celle destinée à être une colonie de force, serait manquée.

Depuis longtemps, il n'y avait presque point de religion dans cette île et point d'instruction tant pour les blancs que pour les noirs.

M. le vicaire apostolique nous a amené ici de Bourbon, à ma demande, le Sr Contenot, pour être le Supérieur de tous les prêtres de l'île. C'est un homme d'esprit, très liant dans la société, instruit et attaché aux devoirs de son état, qui se propose de rétablir l'ordre dans toutes les parties qui dépendront de lui. Je le seconderai de tout mon pouvoir, et je croirai rendre un service essentiel à cette colonie.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 19 février 1768

* * *